



Aux destinataires
de la procédure de consultation

**Formulaire pour la consultation relative à l'avant-projet de révision
de la loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS)**

A transmettre d'ici au 15 septembre 2019

par courrier postal au Service de l'action sociale, Avenue de la Gare 23, 1950 Sion,
ou par courrier électronique à l'adresse sas@admin.vs.ch

Nom de l'organisme :	Fédération des communes Valaisannes FCV
Personne de contact :	Stéphane Coppey, Eliane Ruffiner
Adresse :	CP 685 3900 Brigue
Téléphone :	078 758 50 05
Date :	15 septembre 2019



1. Le chapitre sur les **dispositions générales** a été complété par l'introduction d'articles sur les principes (art. 3), définitions (art. 4) et prestations (art. 5) ainsi que l'ajout d'un article permettant l'élaboration d'un rapport sur la situation sociale une fois par législature (art. 6). Êtes-vous favorable à ces modifications ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non

2. Le chapitre sur **l'organisation de l'aide sociale** a été revu et des articles concernant les centres médico-sociaux (art. 8), l'organisation faîtière des CMS (art. 9) ainsi que le Service de l'action sociale (art. 12) ont été introduits. Êtes-vous favorable à la nouvelle organisation de l'aide sociale ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non

3. Un nouveau chapitre a été introduit afin de préciser la **compétence à raison du lieu**. Êtes-vous favorable à l'ajout de ces dispositions ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non

4. Le chapitre 4 regroupe les différents **instruments du dispositif d'aide sociale**, à savoir notamment le contrat d'insertion (art. 18), la collaboration (art. 19), le médecin conseil et médecin-dentiste conseil (art. 20), les inspecteurs spécialisés (art. 21) et le système de gestion électronique des données (art. 22). Êtes-vous favorable à la mention et à l'introduction de ces instruments ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non

5. Êtes-vous favorable à l'ajout des deux nouveaux chapitres concernant la **prévention sociale** et **l'aide personnelle** (non financière) ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non

6. Êtes-vous favorable au renforcement des **mesures d'insertion socio-professionnelle** et au transfert de compétence décisionnelle à l'Etat dans ce domaine ?

Oui Plutôt oui Plutôt non **Non**

Nous soutenons le renforcement des mesures d'insertion socio-professionnelle, mais nous refusons le transfert de compétence décisionnelle de la commune au Service de l'action sociale en ce qui concerne l'activation des mesures d'insertion socio-professionnelle. En conséquence, les communes perdent tout contact et toute influence.

7. Êtes-vous favorable à la nouvelle mouture du chapitre concernant **l'aide matérielle**, en particulier les mentions d'aide ordinaire, aide réduite et aide d'urgence et à leur contenu ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non

8. Êtes-vous favorable à la réduction, voire la suppression, de l'aide en cas de **dessaisissement de fortune** (art. 32) ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non

9. Êtes-vous favorable au maintien du **remboursement de l'aide sociale** à l'exception du retour à meilleure fortune suite à la reprise d'une activité lucrative afin de notamment favoriser la réinsertion des bénéficiaires et les encourager à retrouver leur autonomie financière ?

Oui Plutôt oui Plutôt non **Non**

Nous sommes favorables au maintien du remboursement de l'aide sociale, mais nous demandons que c'est également valable en cas du retour à meilleure fortune suite à la reprise d'une activité lucrative. Si ce cas est inclus comme exception, les autorités n'ont plus la possibilité de demander un remboursement de l'aide sociale, même si la personne concernée a retrouvé son autonomie financière. Toutefois, cette possibilité devrait rester possible.

10. L'avant-projet prévoit un **délai de prescription** de 10 ans pour le remboursement des prestations d'aide sociale, conformément aux délais du code des obligations (art. 56). Êtes-vous favorable à ce nouveau délai de prescription ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non

Nous refusons le raccourcissement du délai de prescription à 10 ans pour le remboursement des prestations d'aide sociale et nous nous prononçons pour le maintien à 20 années du délai de prescription.

11. Êtes-vous favorable aux nouvelles dispositions sur la **protection des données et l'échange d'informations** ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non

Il est essentiel que toutes les personnes et institutions impliquées dans l'aide sociale reçoivent les informations et les données nécessaires à leur travail afin de pouvoir mener correctement leur travail. Bien entendu, toutes ces personnes et institutions sont soumises au secret professionnel.

12. Êtes-vous favorable aux articles concernant les **enquêtes sur l'obtention illicite des prestations d'aide sociale** ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non

13. Êtes-vous favorable à l'introduction de **dispositions pénales** cantonales réprimant certaines infractions non couvertes par le droit fédéral ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non

14. La législation actuelle ne correspondant plus aux besoins, les articles relatifs au financement des organisations à caractère social ont été complètement repensés sur la base de la pratique en vigueur. Êtes-vous favorable aux modifications apportées aux articles liés **aux organisations à caractère social** ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non
